

manifeste de l'espoir

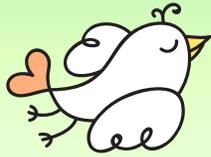
**L'infertilité touche #1couplesur6.
Protégeons le programme québécois de procréation assistée.**

Projet de loi 20 :

Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

Manifeste présenté à la Commission de la Santé et des Services Sociaux
par le mouvement citoyen Vague Espoir

Le 25 mars 2015



manifeste de l'espoir

Table des matières

Sommaire	2
Introduction	4
Qui est la Vague Espoir?	5
Impact économique du programme québécois de procréation assistée	10
Impact émotionnel, logistique et financier du parcours en procréation assistée	14
Difficultés logistiques et financières des traitements	15
Solutions de rechange à la procréation assistée?	18
Positions de la Vague Espoir	20
Pour le maintien de la couverture publique de la FIV pour les personnes infertiles.	20
Pour le maintien de la couverture publique du nombre de cycles de FIV couverts par le programme actuel.	22
Contre la politique de l'enfant unique pour les personnes infertiles.	23
Contre l'intrusion dans la chambre à coucher des Québécoises et Québécois.	24
Contre les limites d'âge discriminatoires imposées aux femmes.	25
Contre les mesures discriminatoires liées à l'état marital et à l'orientation sexuelle des patients	27
Conclusion	28
Auteurs et signataires du Manifeste de l'Espoir	29
Annexe 1 - Revue de presse	30



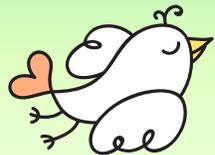
Sommaire

Le collectif Vague Espoir est un mouvement citoyen spontané qui est né sur les médias sociaux pour demander la sauvegarde du programme québécois de procréation assistée menacé par le Projet de loi 20 : *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.*

Vague Espoir n'est pas une organisation formelle, mais un mouvement populaire qui s'est taillé une place importante sur les médias sociaux et qui a réussi à obtenir une grande couverture médiatique. À ce jour, plus de 1 100 personnes se sont abonnées à notre page Facebook et nous en avons sensibilisé des milliers d'autres par ces mêmes canaux. Nous avons également mobilisé 800 personnes à venir marcher dans les rues de Montréal et de Québec en soutien au programme québécois de procréation assistée. Nos ressources humaines et financières sont limitées, mais nous avons pu compter sur les membres de notre comité organisateur qui ont contribué bénévolement de nombreuses heures et sur quelques centaines de dollars remis par nos sympathisants et marcheurs.

Nous lançons aujourd'hui un cri du cœur au nom de Québécoises et de Québécois qui ont besoin de la procréation assistée pour fonder leur famille. Nous considérons que les familles aimantes et dévouées viennent sous toutes les formes et que le désir de donner la vie est un besoin humain, sain pour les familles et essentiel pour notre collectivité.

Au Québec, un couple sur six (#1couplesur6) est touché par l'infertilité. Cette incapacité de donner la vie naturellement est un fardeau lourd à porter, tant psychologiquement qu'économiquement, pour toute personne qui se retrouve dans cette situation. En voulant économiser 40 millions de dollars en mettant la hache dans le programme québécois de procréation assistée – qui ne coûte pas plus de 70 \$ millions par année – les économies proposées par le projet de loi 20 sont si minimes qu'elle se traduisent presque entièrement en coûts humains, sans grand bénéfice fiscal à offrir en échange.



manifeste de l'espoir ♥

Vague Espoir se prononce donc aujourd'hui :

- Pour le maintien de la couverture publique de la fécondation in vitro (FIV) pour les personnes infertiles;
- Pour le maintien de la couverture publique du nombre de cycles de FIV couverts par le programme actuel;
- Contre la politique de l'enfant unique pour les personnes infertiles;
- Contre l'intrusion dans la chambre à coucher des Québécoises et des Québécois;
- Contre les limites d'âges discriminatoires imposées aux femmes;
- Contre les mesures discriminatoires liées à l'état marital et à l'orientation sexuelle des patients.

Ce manifeste présente nos expériences en tant que patients du programme québécois de procréation assistée et fait part de nos craintes par rapport aux coupures envisagées. À la lumière des témoignages que nous avons reçus et que nous avons fait parvenir à la Commission séparément, vous serez à même de constater que les personnes qui nécessitent des soins de procréation assistée sont issues de toutes les origines ou tranches d'âges. Nous avons ce point en commun : nous voulons fonder de nouvelles familles québécoises et nous avons besoin d'un coup de pouce de notre système de santé. Merci de nous entendre.





Introduction

En août 2010, le gouvernement du Québec instaurait pour la première fois un programme de procréation assistée sous la couverture publique de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les balises de ce programme, sans égal en Amérique du Nord, étaient inspirées de programmes similaires dans 28 pays du monde qui financent divers traitements de procréation assistée.

En finançant divers tests diagnostiques, la stimulation ovarienne, les inséminations artificielles et jusqu'à trois cycles stimulés de fécondation in vitro par enfant désiré, le programme québécois de procréation assistée a permis à des milliers de personnes de recevoir des traitements médicaux qui ne leur auraient pas été accessibles autrement, faute d'argent. De ces traitements, on estime que 5 000 bébés ont vu le jour.

Le dépôt du projet de loi 20 : *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* le 28 novembre 2014 a été accompagné de remarques témoignant d'une incompréhension profonde, voire d'un manque criant de respect pour la réalité des patients du programme de la part du Ministre de la Santé et des Services sociaux. Ces actions ont semé la peur et la panique dans le cœur des Québécoises et Québécois qui savent qu'ils auront besoin de soins médicaux pour donner la vie.

Tel qu'on aurait pu le prévoir, l'achalandage dans les cliniques de fertilité a monté en flèche, causé par des centaines de patients qui ont choisi d'entamer ou de devancer leurs traitements en prévision de la fin de la couverture publique de la fécondation in vitro. Plutôt que de reconnaître sa contribution à cet engouement et les choix difficiles dont elle témoigne de la part de milliers de couples anxieux de perdre leur chance de donner la vie, le Ministre Barrette a alors réagit en laissant planer la menace d'instaurer des quotas aux cliniques avant même la fin de la couverture publique. Il n'a aucunement considéré cette urgence avec laquelle des milliers de couples, anxieux de perdre leur chance de donner la vie, ont dû composer.

¹ Avis synthèse sur les activités de procréation assistée au Québec, Le Commissaire à la Santé et au bien-être, 2014, p. 43. http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2014/Procreation_assistee/CSBE_PA_Synthese_2014.pdf



C'est donc dans un contexte d'anxiété et de méfiance à l'égard des intentions de leur gouvernement que les personnes ayant besoin de soins quant à la procréation, ont vécu les derniers mois. Le mouvement Vague Espoir est né de ce contexte difficile et du besoin de rappeler au gouvernement qu'en coupant le programme québécois de procréation assistée, il mettrait la hache dans les espoirs les plus précieux de milliers de Québécoises et Québécois qui ne veulent rien de plus que la chance de fonder une famille.



Vague Espoir est né du besoin de rappeler au gouvernement qu'en coupant le programme québécois de procréation assistée, il éliminerait la meilleure source d'espoir pour des milliers de Québécoises et Québécois qui ne veulent rien de plus que la chance de fonder une famille.

Qui est la Vague Espoir ?

Vague Espoir est un mouvement citoyen né à la suite de l'annonce des modifications prévues au projet de loi 20. Nous sommes solidaires de toutes les personnes qui ont besoin de procréation assistée pour donner la vie.

Un couple hétérosexuel sur six au Québec n'arrive pas à concevoir après un an de relations sexuelles non-protégées et recevra un diagnostic d'infertilité tel que défini par l'Organisation mondiale de la Santé. À ces couples, qui représentent près de 16 % de la population, s'ajoutent des femmes célibataires ainsi que les couples de même sexe qui forment 1 % des couples Canadiens². Les familles aimantes et dévouées du Québec se présentent sous toutes les formes, et l'incapacité de procréer naturellement est un fardeau lourd à porter pour toute personne qui se retrouve dans cette situation.

² Les gais forment 1 % des couples canadiens, Pierre-André Normandin, La Presse, 20 septembre 2012, <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201209/20/01-4575748-les-gais-forment-1-des-couples-canadiens.php> (consulté le 24 mars 2015)



Nous sommes les patients du programme et nous sommes aussi leurs proches et leurs amis. Nous sommes des hommes et des femmes qui veulent devenir à leur tour un papa, une maman, une grand-maman ou un grand-papa.

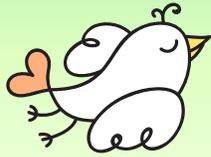
Nous sommes liés par le cœur et le ventre à cette cause. Nous sommes un mouvement citoyen financé uniquement par les quelques centaines de dollars que nous avons récolté auprès des sympathisants de la Vague Espoir. Nous avons comme seules ressources les talents multiples et les heures de bénévolat de la quinzaine de personnes impliquées dans le comité organisateur au fil des semaines. Nous nous sommes courageusement affichés en public en soutien à un programme qui aide des personnes dans cette situation difficile encore porteuse de honte et de tabous. C'est dans la rue et sur les médias sociaux que nous nous sommes rassemblés pour nous adresser à vous.

Nous sommes un mouvement citoyen et spontané. Nos idées et nos revendications se sont forgées sur les réseaux sociaux et dans la rue. C'est ainsi qu'elles arrivent à vous.

Le comité organisateur de la Vague Espoir s'est formé dès décembre 2014, quand des personnes indignées et profondément inquiètes par ces éventuels changements se sont repérées sur les réseaux sociaux via le magazine en ligne de sensibilisation à l'infertilité Émotions in vitro.

En janvier 2015, nous avons lancé notre site internet³ afin d'y répertorier des actions que les personnes concernées par le projet de loi 20 pouvaient poser. La réforme du programme de procréation médicalement assistée a été camouflée derrière les mesures concernant les omnipraticiens promulguées par le projet de loi 20. C'est probablement ce qui explique qu'au départ, cette réforme n'a pas été mise au jour par les médias. Dans une volonté de sensibilisation, la Vague Espoir a donc distribué des feuillets résumant les impacts réels de cette réforme dans diverses cliniques et lieux publics. Nous avons également commencé la distribution de macarons pour afficher notre soutien au programme et collaboré avec l'Association des couples infertiles du Québec afin de lancer le défi aux personnes ayant bénéficié du programme de partager leurs témoignages publiquement sur les médias sociaux.

³ www.vagueespoir.com



manifeste de l'espoir

« #1CoupleSur6 au Québec sera touché par l'infertilité. Le Ministre Barrette veut mettre la hache dans le programme de procréation assistée avec le projet de loi 20. Vous trouverez sur ce site des actions à entreprendre pour manifester votre désaccord. En brisant notre silence, nous pouvons être forts. Embarquez avec nous dans la vague espoir. »

Texte de présentation de Vague Espoir sur sa page Facebook à laquelle se sont abonnées plus de 1 200 personnes.

Au début février 2015, nous avons lancé une page Facebook, un compte Twitter et un courriel commun pour gérer le débit grandissant des personnes qui nous contactaient pour obtenir de l'information ou pour soutenir la cause. C'est à partir de ce moment que le mouvement Vague Espoir a pris de l'ampleur. En quatre jours seulement, 500 personnes ont manifesté leur soutien au programme québécois de procréation assistée en s'abonnant à notre page Facebook⁴. Aujourd'hui, notre communauté compte plus de 1 200 abonnés et nous en avons sensibilisé des milliers d'autres. Notre site internet vagueespoir.com a reçu 4 265 visiteurs uniques entre le 10 février et le 25 mars 2015, dont une proportion de 28 % sont revenus à plus d'une reprise.

Le 20 février 2015, nous avons lancé un appel à tous via la communauté Facebook pour ajouter de nouvelles recrues à notre comité, et entrepris l'organisation de deux grandes marches en soutien au programme québécois de procréation assistée. Interpellées par nos revendications et notre invitation inclusive à descendre dans la rue, 600 personnes ont marché à Montréal le 14 mars. Le 22 mars, 200 marcheurs de la région de Québec sont descendus dans la rue. Plus de 65 000 personnes ont vu nos publications en ligne au lendemain de la Marche de l'Espoir de Montréal le 14 mars dernier. Dans les médias, six articles dans la presse imprimée, six articles dans la presse web de grands quotidiens et téléjournaux, six reportages télévisés et quatre entrevues/reportages à la radio ont été réalisées au sujet de Vague Espoir ou du parcours de ses porte-paroles jusqu'à ce jour (voir Annexe 1).

⁴ www.facebook.com/vagueespoir

manifeste de l'espoir



800 personnes ont participé à l'une ou l'autre des deux marches organisées par Vague Espoir les 14 et 22 mars à Montréal et Québec.



manifeste de l'espoir

Nous ne sommes pas des spécialistes ayant développé des analyses médicales, économiques ou sociales du projet de loi 20. Ce que nous exprimons haut et fort dans ce manifeste, c'est le cri du cœur des Québécoises et des Québécois qui ont besoin de la procréation assistée pour donner la vie. Nous voulons vous montrer, par nos témoignages, l'impact positif que le programme québécois de procréation assistée a eu sur nos vies et nos familles. Nous voulons aussi démontrer l'impact grandement négatif que le projet de loi 20 aura sur nous.

Nous espérons profondément que vous nous entendrez, que vous serez sensibles à nos propos et que vous modifierez le projet de loi 20 afin de préserver la gratuité et la réussite du programme instauré par vos prédécesseurs en 2010.





Impact économique du programme québécois de procréation assistée

Toute discussion concernant le programme québécois de procréation assistée d'un point de vue collectif doit inclure certains constats économiques.

Depuis 2010, ce programme a coûté en moyenne 70 millions de dollars par année. Au total, depuis 2010, 216 millions de dollars y ont été consacrés⁵.

Nous ignorons si l'entièreté de ces sommes a été dépensée judicieusement en services aux patients, puisque des médias ont rapporté qu'une portion de ces sommes a été absorbée dans le budget général des établissements de santé⁶.

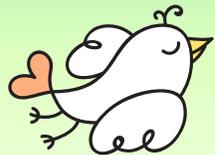
Mais si ce chiffre est une somme réaliste des dépenses reliées au programme, ce montant représente 0,2 % de l'enveloppe budgétaire des soins de santé qui s'élève à 32 milliards de dollars pour l'année 2014-2015⁷. Une coupure de 40 millions de dollars par année, comme le prévoit le projet de loi 20, est si minime qu'elle se mesure presque entièrement en coûts humains, sans grand bénéfice fiscal à offrir en échange.

Une économie de 40 M \$ par année est si minime qu'elle se mesure presque entièrement en coûts humains, sans grand bénéfice fiscal à offrir en échange.

⁵ LaPresse.ca. [En ligne] 12 février 2015. <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201502/12/01-4843663-loi-20-sur-les-quotas-de-patients-la-consultation-debute-le-24-fevrier.php>

⁶ Journal de Montréal. Legault, Josée. La vie et rien d'autre. [En ligne] 2015. <http://www.journaldemontreal.com/2015/03/16/la-vie-et-rien-dautre>

⁷ Québec, Santé et Services Sociaux. Espace informationnel. [En ligne] <http://www.informa.msss.gouv.qc.ca/Details.aspx?Id=CqygUZP3K9w=>



manifeste de l'espoir

Pour imaginer cette dépense, nous avons calculé qu'un contribuable qui gagne 50 000 \$ par année et qui verse donc 20 % de ses revenus au Québec en impôt, contribuerait 8,58 \$ par année au programme québécois de procréation assistée⁸. Pour l'équivalent d'un trio repas dans une chaîne de restauration rapide, ce contribuable finance un programme de soins de santé essentiel pour au moins un sixième de la population. Ce programme permet la naissance d'environ 1 000 petits Québécois par année qui ne seraient pas venus au monde autrement.

Un contribuable qui gagne 50 000 \$ par année verse tout au plus 8,58 \$ de ses impôts annuels pour donner la vie à 1 000 nouveaux bébés par année.

Le programme de procréation assistée...
POURQUOI JE PAYERAIS POUR ÇA?

Votre contribution réelle :



Si vous gagnez 50 000\$ annuellement,
vous contribuez un maximum de 8,58\$ par année
pour le programme québécois de procréation assistée.

**1000 BÉBÉS POUR LE QUÉBEC,
OU UN BIG MAC POUR VOUS :
QU'EST-CE QUI NOUS RAPPORTERA PLUS ?**



⁸ En 2013-2014 le système de santé et des services sociaux représentait une dépense totale de 37 102 millions \$, soit environ 42.9% du budget de l'État québécois. Si le programme de procréation assistée coûte 70 millions \$ par année tel que rapporté par les médias (le rapport du Commissaire Salois fait en fait état d'une facture annuelle moins élevée), il représente donc moins de 0.2% des coûts du système de santé.

Pour un contribuable qui gagne 50 000 \$ par année, et qui a donc un taux d'imposition provincial de 20 %, sa contribution au programme de procréation assistée se chiffre à 8,58 \$ par année.

(Impôt total: 20% de 50 000\$ = 10 000\$. Proportion allant au système de santé: 42.9% de 10 000\$ = 4290 \$.

Proportion allant au programme de procréation assistée = 0.2% de 4290 \$ = 8.58 \$)

manifeste de l'espoir

Bien qu'on refuse de justifier la valeur de nos enfants en termes strictement économiques, on peut également calculer l'investissement moyen en contributions futures à l'impôt représenté par chaque naissance vivante du programme québécois de procréation assistée (tout traitement confondu).

Puisque les traitements ne sont pas garantis et que malheureusement un certain nombre de couples ne parviennent pas à une grossesse malgré les soins reçus, on peut étaler les dépenses du programme québécois de procréation assistée et calculer que chaque naissance a coûté 43 200 \$.

Or, une fois adulte, si cet enfant gagne un revenu annuel de 45 000 \$ (en valeur d'aujourd'hui) et si les taux d'imposition actuels se maintiennent, il remettra 9 000 \$ à l'État Québécois par année en impôts. Après avoir « remboursé » l'investissement initial lié à sa naissance en 4,8 années seulement, ce contribuable sera un gain net pour l'État pour ses prochaines années de vie active, soit 225 000 \$ si on lui attribue 25 ans de vie active supplémentaire au même salaire. Au final, une cohorte de 1 000 enfants née de la procréation assistée contribuera près de 9 millions de dollars par année en gains nets.





La naissance de 1 000 nouveaux petits Québécois par année à un impact positif sur le défi démographique du Québec et son économie.

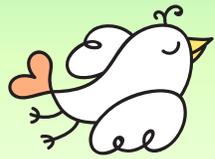
Il faut aussi considérer l'impact positif que la naissance de 1 000 nouveaux petits Québécois par année apporte au défi démographique du Québec. Ces enfants et leurs familles sont un moteur d'activité économique, puisque les familles dépensent en moyenne 233 000 \$ pour élever chaque enfant⁹.

L'investissement dans les soins de procréation assistée permet également de stimuler ce secteur de l'économie ainsi que la recherche médicale qui s'y rattache. L'investissement dans ce champ de recherche est par ailleurs essentiel pour contrer les taux d'infertilité qui n'augmentent sans cesse. Nous avons besoin d'amélioration continue des traitements et de leur efficacité, en plus de développer de nouvelles approches visant à prévenir l'infertilité afin d'en diminuer les coûts futurs de traitement.

L'investissement dans les soins de procréation assistée permet de stimuler ce secteur de l'économie ainsi que la recherche médicale qui s'y rattache.

Les économies de 40 millions de dollars par année visées par le gouvernement avec le projet de loi 20 sont donc bien insignifiantes par rapport aux retombées économiques dont il priverait le Québec.

⁹ Agence QMI, TVA Nouvelles, 5 Novembre 2013, consulté le 24 mars, <http://tvanouvelles.ca/lcn/economie/archives/2013/11/20131105-201109.html>



manifeste de l'espoir ♥



Impact émotionnel, logistique et financier du parcours en procréation assistée

Les femmes célibataires et les couples de même sexe savent depuis longtemps que la procréation assistée leur sera nécessaire pour donner la vie. Au contraire, les couples hétérosexuels qui reçoivent un diagnostic d'infertilité vivent cette situation comme un grand choc qui vient déboussoler un projet de vie qu'ils caressent, bien souvent, depuis des années. Il suffit de discuter avec n'importe quel couple présent dans les salles d'attentes des cliniques de fertilité du Québec pour se rendre compte à quel point cette situation est exigeante pour les deux conjoints.

Recevoir un diagnostic d'infertilité est un grand choc qui vient déboussoler un projet de vie qu'on caresse, bien souvent, depuis des années.



On sait depuis près de 25 ans que l'impact d'un traitement de fertilité sur la santé émotionnelle et psychologique des femmes est comparable à celui des traitements du cancer, de l'hypertension ou des difficultés cardiaques¹⁰. Ayant vécu cette situation nous-mêmes, nous constatons que la société d'aujourd'hui reste bien mal préparée pour soutenir les personnes infertiles. Les tabous et les préjugés qui entourent notre condition médicale donnent lieu à des remarques blessantes et insultantes de toutes parts. Les grossesses et les enfants qui nous entourent nous rappellent quotidiennement notre impuissance à réaliser le rêve de fonder ou d'agrandir, nous aussi, notre famille. Ces facteurs poussent plusieurs personnes infertiles à sombrer dans l'isolement social et à garder leurs épreuves sous silence.

On sait depuis près de 25 ans que l'impact d'un traitement de fertilité sur la santé émotionnelle et psychologique des femmes est comparable à celui des traitements du cancer, de l'hypertension ou des difficultés cardiaques.

Difficultés logistiques et financières des traitements

Bien que les frais de traitement de procréation médicalement assistée soient présentement couverts par le régime public depuis le 5 août 2010 jusqu'à concurrence de trois cycles stimulés de fécondation in vitro (FIV) par enfant désiré, l'accessibilité à ces soins n'est pas universelle puisqu'il reste un bon nombre de frais qui doivent être assumés par le patient, tels que médicaments et tests diagnostiques.

Par exemple, bien que les médicaments soient partiellement couverts par les régimes d'assurances privés ou par le régime public d'assurance médicaments, ces derniers demeurent la responsabilité financière du patient. Il devra défrayer des centaines, voire des milliers de dollars de sa poche puisqu'un déductible d'au moins 20 % s'applique habituellement. Les coûts liés à la médication pour un seul cycle de fécondation in vitro avec stimulation ovarienne

¹⁰ The psychological impact of infertility: a comparison with patients with other medical conditions; Domar A., Zuttermeister PC, Friedman R.; Journal of psychosomatic obstetrics and gynaecology, 1993. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/8142988>

manifeste de l'espoir

peuvent facilement s'élever de 3 000 \$ à 10 000 \$ selon le dossier des patients. Une personne qui détient une assurance privée qui rembourse 70 % des frais de médication doit tout de même, à l'heure actuelle, assumer entre 900 \$ et 3 000 \$ par cycle. Et ce, sans compter les franchises et autres frais à sa charge.

Même aujourd'hui, une patiente en fécondation in vitro peut facilement devoir déboursier entre 900 \$ et 3 000 \$ en médicaments par cycle de traitement.



Il faut aussi noter que pour de nombreux médicaments injectables, les compagnies d'assurances privées exigent du médecin traitant qu'il signe le Formulaire de médicaments d'exception requis afin d'évaluer l'éligibilité du remboursement. Des cas vécus démontrent qu'il faut souvent se battre auprès des compagnies d'assurances pour qu'elles remboursent une partie de ces médicaments très coûteux.

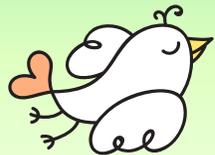


En plus de ces coûts monétaires qui empêchent déjà une grande tranche de la population d'accéder à des traitements de fécondation in vitro sans trop s'endetter, il faut noter l'immense investissement en temps que les traitements requièrent. Pour les couples qui habitent en région, chaque rendez-vous représente une journée de travail manquée, des frais de transport et parfois des frais d'hébergement. Il n'est pas rare de trouver des couples qui doivent se déplacer des dizaines de fois dans une seule année pour suivre des traitements de procréation assistée.

Les traitements requièrent aussi un immense investissement en temps, occasionnant aux patients plusieurs jours de travail manqués par année.

Il est donc faux d'affirmer que le programme québécois de procréation assistée actuel est un « bar ouvert » dont il est facile d'abuser. L'accès au programme n'est déjà pas possible pour les ménages à faible revenu, et si le projet de loi 20 passe, la proportion des ménages québécois qui ne peuvent se payer les traitements englobera aussi une bonne partie de la classe moyenne.

La procréation assistée est peu accessible aux ménages à faible revenu. Si le projet de loi 20 passe, une bonne partie de la classe moyenne n'y aura plus accès.



manifeste de l'espoir

Solutions de rechange à la procréation assistée ?

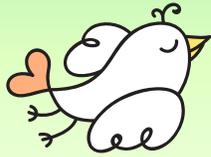
Bien que plusieurs couples soient intéressés par l'adoption, cette alternative n'est pas accessible ou attirante pour tous. Il serait malhonnête de prétendre qu'il n'y a aucune différence entre donner la vie à un enfant soi-même et adopter un enfant. Ces deux actes sont des projets de vie bien différents. Considérant les impératifs biologiques et sociaux puissants qui poussent l'humanité à se reproduire, c'est sans surprise qu'on constate que bon nombre de couples infertiles préfèrent d'abord accéder à des soins de santé souvent efficaces pour surmonter leurs difficultés à concevoir les enfants dont ils rêvent avant de se tourner vers d'autres alternatives.



Cependant, lorsqu'un couple se tourne vers l'adoption, il réalise rapidement que cette avenue n'est pas une garantie.

L'adoption domestique au Québec est de plus en plus rare et difficile. Le nombre d'enfants placés en adoption dite « régulière » est en chute libre, causant des délais d'attente sur les listes d'adoption qui s'échelonnent sur plusieurs années (jusqu'à 8 ans dans certaines régions administratives¹¹). Les centres jeunesse proposent plutôt l'adoption dite « banque mixte ». Au travers de ce programme, un couple qui en fait la demande, doit d'abord passer une évaluation psychosociale, puis attendre des mois ou des années avant d'accueillir un enfant issu d'une famille troublée et au dossier médical souvent lourd.

¹¹ Centre jeunesse de Québec Institut universitaire. [En ligne]. Section sur L'adoption régulière ou classique. Consulté le 25 mars 2015. <http://www.centrejeunessedequbec.qc.ca/offre%20de%20service/Pages/Adoption-et-banque-mixte.aspx>



manifeste de l'espoir ♥

**L'adoption domestique au Québec est de plus en plus rare et difficile.
Les personnes souhaitant adopter doivent souvent attendre près d'une décennie.**

Puisque les placements visent d'abord et avant tout à retourner l'enfant dans sa famille d'origine – pour des raisons évidentes – le couple désirant adopter doit d'abord remplir le rôle d'une famille d'accueil avant d'apprendre s'il pourra adopter légalement l'enfant. Parfois, l'enfant sera retourné à sa famille d'origine. Dans les autres cas, plusieurs années peuvent passer avant que l'enfant soit déclaré apte à l'adoption par un juge, ou encore, le couple demeurera famille d'accueil jusqu'à la majorité de l'enfant sans pouvoir l'adopter. En effet, le nombre d'enfants placés et adoptés, toutes catégories confondus, a été de 263 enfants l'an dernier, la majorité par la banque mixte ou par l'adoption par des proches¹².

Pour un couple qui souhaite désespérément devenir parent, adopter par banque mixte est un défi émotionnel et psychologique très difficile à relever.

**L'an dernier, seulement 231 adoptions internationales ont été réalisées au Québec.
Elles coûtent entre 15 000 \$ et 60 000 \$ par enfant.**

En ce qui concerne l'adoption internationale, d'autres barrières existent. Le nombre de pays ouverts et le nombre d'enfants disponibles à l'adoption internationale ont diminué de près de 75 % en 10 ans. L'an dernier, seulement 231¹³ adoptions internationales ont été réalisées au Québec. De plus, plusieurs pays imposent des critères de plus en plus sélectifs qui excluent

¹² Association des centres jeunesse du Québec, Direction des communications. AVEC L'ÉNERGIE DU PREMIER JOUR : Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/ directeurs provinciaux 2014, Section Adoptions d'enfants québécois réalisées en cours d'année 2013-2014 [En ligne], Page 33, consulté le 25 mars 2015. http://www.acjq.qc.ca/public/a14178bc-45b5-4a12-b27e-38017be2da39/mes_documents/bilans/acj1402_bilan_2014_rev2.pdf

¹³ L'adoption internationale au Québec : Statistiques 2014, Ministère de la Santé et des Services sociaux p. 4, consulté le 25 mars 2015. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2014/14-116-06W.pdf>



bon nombre de couples désirant adopter. Sans compter que l'adoption internationale, qui coûte entre 15 000 \$ et 60 000 \$¹⁴, peut prendre des années et ces enfants présentent parfois de lourds problèmes de santé ou d'adaptation.

En conclusion, les alternatives aux traitements de procréation assistée pour les couples québécois qui sont incapables de procréer naturellement sont très rares et comportent leur lot de difficultés et de coûts, tant pour le couple adoptant que pour l'État.

Positions de la Vague Espoir

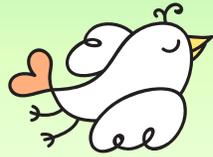
Par la voie de notre page Facebook, de nos communiqués de presse et des discours prononcés lors des deux Marches de l'espoir organisées à Montréal le 14 mars et à Québec le 22 mars, la Vague Espoir a rallié un mouvement citoyen autour de six positions.

Pour le maintien de la couverture publique de la FIV pour les personnes infertiles.

Vague Espoir s'oppose au retrait de la fécondation in vitro de la couverture publique de la RAMQ. Tel que relevé avec grande justesse par l'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ), en proposant d'abolir la couverture publique de la fécondation in vitro, le projet de loi 20 envoie aux Québécoises et Québécois le message voulant que la fécondation in vitro est un bien de consommation et non un traitement médical reconnu et efficace nécessaire pour pallier à une maladie reconnue, l'infertilité.

De plus, cette décision de soustraire un type de soin de procréation assistée de la couverture publique n'est pas défendable d'un point de vue strictement médical. Dans son projet de loi, le gouvernement prévoit garder la couverture publique que pour les traitements d'insémination artificielle et de stimulation ovarienne, ce qui favorisera les patients pour qui ces traitements peuvent fonctionner, et laissera pour compte ceux dont la condition médicale requiert la FIV.

¹⁴ *Adoption internationale : Principales exigences et conditions des pays d'origine*, Ministère de la Santé et des Services sociaux <http://adoption.gouv.qc.ca/download.php?f=e85b37dc4c2e575dbfaa7352bf41938a>



manifeste de l'espoir

Soustraire un type de soin de procréation assistée de la couverture publique n'est pas défendable d'un point de vue médical.

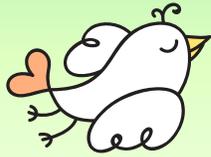
Ceci préconise une médecine qui favorise les personnes à fort revenu au détriment des celles à moyen et faible revenu. Cela est contraire au principe de l'accessibilité universelle des soins sans égard à la situation financière des patients.

En souhaitant remplacer cette couverture publique par un crédit d'impôt partiel, l'aide financière octroyée par le gouvernement aux personnes qui ont besoin de FIV serait grandement insuffisante, distribuée injustement, et rendrait l'accès à la FIV au Québec inéquitable. Il est essentiel de noter que même si une patiente sera éligible au crédit d'impôt, elle ne pourra en bénéficier que pour un ou deux cycles (à vie) selon son âge¹⁵. Quand on sait que chaque cycle de fécondation in vitro offre des chances de succès de 25 % à 30 % par tentative et que chaque tentative¹⁶ peut coûter jusqu'à 10 000 \$, on comprend vite que ce crédit d'impôt ne sera pas suffisant pour permettre l'étendue des traitements nécessaires aux couples nécessitant une FIV.

Le programme remanié par la Loi 20 serait insuffisant médicalement et inéquitable socialement. De plus, donner une aide financière pour un seul cycle de traitement serait de l'argent mal investi, puisque bon nombre de patientes ne pourront pas accéder au deuxième ou troisième cycle dont elles auraient besoin pour concevoir un enfant. Paradoxalement, ceci pourrait donc faire augmenter le ratio de l'investissement gouvernemental par enfant conçu par FIV au Québec.

¹⁵ Le crédit d'impôt offrira un support financier partiel (de 20 % à 80 % des coûts jusqu'à concurrence de 20 000\$ pour les ménages de la classe moyenne ou à faibles revenus), et ce pour un seul cycle de FIV pour les femmes de moins de 37 ans, et deux cycles de FIV pour les femmes de 37 à 42 ans. Certaines restrictions, dont la présence d'un enfant au sein de la famille de la patiente (qu'il soit le sien ou non), rendront bon nombre de patients inéligibles.

¹⁶ Dr. Miron, Fertily, Communiqué de presse [En ligne], Projet de loi 20, un projet discriminatoire envers les couples souffrant d'infertilité, diffusée le 24 mars 2015, <http://www.newswire.ca/fr/story/1506875/projet-de-loi-20-un-projet-discriminatoire-envers-les-couples-souffrant-d-infertile>



manifeste de l'espoir

Pour le maintien de la couverture publique du nombre de cycles de FIV couverts par le programme actuel.

La couverture publique de la fécondation in vitro (FIV) inclut présentement un maximum de trois cycles stimulés de FIV ou six cycles naturels/modifiés de FIV par enfant désiré. Si ces cycles échouent (limite atteinte sans naissance vivante), la couverture publique se termine et tout cycle de traitement additionnel sera aux frais des patients.

Le nombre de cycles de FIV présentement couverts permettent des chances de succès acceptables, tout en gardant les dépenses par patiente raisonnables.

Considérant le taux de succès de chaque cycle de FIV, qui est de l'ordre de 25 % à 30 % par tentative en moyenne, il est important de comprendre que le traitement ne fonctionne pas toujours du premier coup. Il existe une variable « chance » dans la fécondation in vitro, tout comme dans la fécondation naturelle. Également, il faut parfois quelques essais avant que la cause de l'infertilité soit bien diagnostiquée, ou qu'un fertologue ait trouvé le meilleur protocole de traitement pour sa patiente.

Un crédit d'impôt partiel donné pour seulement un ou deux cycles de FIV ne supportera plus l'étendue des traitements nécessaires pour la majorité des patientes.

Les limites actuelles au nombre de cycles couverts par la RAMQ permettent des chances de succès acceptables, tout en gardant les dépenses par patiente raisonnables.



Contre la politique de l'enfant unique pour les personnes infertiles.

En retirant la FIV de la couverture publique et en rendant les couples dont l'un des conjoints a déjà un enfant (même s'il est issu d'une autre union) inéligibles au crédit d'impôt proposé par le projet de loi 20, le gouvernement impose une politique de l'enfant unique à toute personne ou couple infertile qui nécessite la fécondation in vitro.

Cette volonté de limiter la taille des familles des personnes ayant besoin de procréation assistée va à l'encontre du défi démographique du Québec, où la taille moyenne des familles est déjà en deçà du taux nécessaire pour le maintien de la population.

Limiter la taille des familles des patients en procréation assistée est discriminatoire et contre-productif pour un Québec en mal d'enfants.

Cette politique est également discriminatoire à l'endroit des personnes dont l'infertilité est qualifiée de « secondaire », c'est-à-dire les personnes qui ont eu un premier enfant sans difficulté et qui ne parviennent pas à en avoir un autre. Cette situation est beaucoup plus commune qu'on le pense.

Finalement, cette politique pénalisera les familles recomposées, qui se comptent pourtant en plus grand nombre d'année en année. Elle est donc bien déconnectée de la situation de milliers de ménages québécois.

Cette politique pénalisera les familles recomposées et les personnes souffrant d'infertilité secondaire.



Contre l'intrusion dans la chambre à coucher des Québécoises et Québécois.

Le Ministre de la Santé et des Services sociaux a fait part de son intention d'exiger, par règlement, une période minimale de relations sexuelles non-protégées ou d'inséminations artificielles pour les femmes dont l'infertilité reste inexplicée. Ces délais varient d'un an à trois ans, en fonction de l'âge de la femme :

- 2 à 3 ans pour les femmes de 18 à 30 ans;
- 2 ans pour les femmes de 31 à 35 ans;
- 12 à 18 mois pour les femmes de 36 à 40 ans;
- Selon le choix du médecin pour les femmes de 41 et 42 ans.

L'Organisation mondiale de la Santé et le gouvernement du Canada définissent l'infertilité par un an de relations sexuelles non-protégées sans grossesse. En tant que patients en procréation assistée aux situations médicales diverses, nous savons très bien que selon les diagnostics, la période exigée de relations sexuelles peut être parfois totalement inutile et les délais additionnels qu'elle impose, risqués. Ces délais proposés par le Ministre sont excessifs et augmenteront la détresse des personnes infertiles sans générer beaucoup d'économies pour l'État au bout du compte. Pour les patients chez qui la fécondation naturelle est établie comme impossible, chaque mois compte et le temps trône au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès.

Nous croyons que c'est aux médecins spécialisés en fertilité d'évaluer la durée souhaitable des relations sexuelles non-protégées avant d'entreprendre un traitement médical.

Ces délais proposés sont excessifs et augmenteront la détresse des personnes infertiles. C'est aux médecins spécialisés en fertilité d'évaluer les délais raisonnables pour chaque patiente.



Contre les limites d'âge discriminatoires imposées aux femmes.

Le programme québécois de procréation assistée est ouvert à toutes les femmes en âge de procréer qui détiennent une carte valide de la RAMQ. En voulant limiter la légalité de la fécondation in vitro aux seules femmes âgées entre 18 et 42 ans, le projet de loi 20 empiète sur le droit des femmes de décider d'enfanter. Selon notre compréhension du débat, il semble fort probable que ces limites ne passeraient pas un test juridique.

Nous déplorons également l'atteinte au devoir professionnel des médecins de bien conseiller leurs patients en leur imposant des amendes s'ils conseillent leurs patientes de moins de 18 ans ou de plus de 42 ans de recevoir des traitements hors du Québec.

Bien qu'il soit difficile d'imaginer le cas d'une adolescente qui veut un enfant et se sait déjà infertile, il faut noter que certaines jeunes filles en âge de concevoir doivent subir des traitements médicaux qui entraînent un sérieux risque de mutations génétiques ou d'infertilité permanente, par exemple la chimiothérapie. Leur permettre de préserver leur fertilité ferait preuve de compassion à leur égard, en plus de leur éviter de faire le deuil de fonder une famille, lorsqu'elles seront prêtes.

Pour ce qui est des femmes de plus de 42 ans, nous nous opposons à cette limite qui nous semble grandement injustifiée du point de vue médical ou de la sécurité des mères ou des enfants. Le taux de mortalité à la suite d'un remplacement de la hanche ou du genou est plus élevé que le taux de mortalité lié à l'acte de donner naissance après 40 ans¹⁷. Et dans plusieurs cas, un don d'ovule d'une femme plus jeune est utilisé, ce qui fait que l'âge de la mère qui le porte n'a aucun impact sur la santé génétique de l'enfant.

La limite d'âge de 42 ans est grandement injustifiée du point de vue médical et ne tient pas compte de la réalité sociale des femmes.

¹⁷ Dr. Mahutte, cité par La Presse, Les risques (réels) de la FIV après 42 ans, Catherine Handfield, 23 mars 2015, http://plus.lapresse.ca/screens/4524fc6c-840e-4c29-a41c-b3b966b161b0%7C_o.html

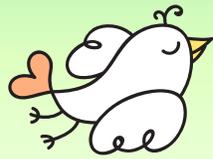
manifeste de l'espoir

Et dans notre contexte social, la preuve n'est plus à faire : la société exerce beaucoup de pression sur les femmes. On veut qu'elles étudient, qu'elles s'endettent parfois lourdement pour le faire, et qu'elles établissent des carrières avant d'avoir des enfants. Mais le résultat de cette situation est que l'âge moyen auquel les femmes décident de fonder une famille recule sans cesse. Depuis plus de 30 ans, les maternités tardives sont une tendance qui ne s'est pas démentie chez les Canadiennes, comme dans l'ensemble des pays développés. En 1983, seulement 14 % des Canadiennes devenaient mères pour la première fois à 30 ans ou plus. En 2003, le pourcentage des Canadiennes qui avaient 30 ans ou plus à la naissance de leur premier enfant avait bondi à 48 %¹⁸. Aujourd'hui, au Québec, selon Isabelle Girard, présidente de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, « plus de 5 % des femmes qui accouchent en ce moment au Québec ont plus de 40 ans. Et plusieurs d'entre elles sont beaucoup plus en forme et aptes à procréer que des femmes de 35 ans »¹⁹. La réalité sociale des femmes et de leur famille a changé. Nous croyons que notre gouvernement doit tenir compte de ces nouvelles réalités.



¹⁸ Maternité sur le tard: comment gérer la tendance, Association canadienne de sensibilisation à l'infertilité, 2011, <http://www.iaac.ca/fr/616-811-maternite-sur-le-tard-comment-gerer-la-tendance-par-judith-daniluk-ph-d-ete-2011>

¹⁹ Nadeau, Jessica, Fécondation in vitro : Le projet de loi 20 discrimine les femmes de 42 ans et plus, Cahier Santé, Le Devoir, 25 février 2015, consulté le 24 mars 2015. <http://www.ledevoir.com/societe/sante/432824/fecondation-in-vitro-le-projet-de-loi-20-discrimine-les-femmes-de-42-ans-et-plus>



manifeste de l'espoir ♥

Contre les mesures discriminatoires liées à l'état marital et à l'orientation sexuelle des patients.

En exigeant une étude psychosociale approfondie de toute personne qui doit utiliser des gamètes d'une tierce partie (ou d'une partie qui n'est pas partie prenante au projet familial), et ce, à leurs frais, le projet de loi 20 créerait des dépenses et des délais additionnels pour tous les couples du même sexe et les femmes célibataires, en plus des couples hétérosexuels dont l'infertilité requiert un don d'ovule ou de sperme. Cette mesure aurait donc des impacts discriminatoires dont il faut tenir compte afin d'en limiter les effets. De plus, on peut se demander de la nécessité d'une telle évaluation.





Conclusion

D'abord et avant tout, le mouvement citoyen Vague Espoir tient à communiquer à ses élus à quel point le programme québécois de procréation assistée est important pour nous. Équitable et efficace, ce programme est une réussite et fait notre fierté en tant que Québécoises et Québécois. Nous nous appuyons sur le Commissaire à la Santé et au bien-être qui dit être «...d'avis qu'il est préférable de maintenir le programme de procréation assistée au Québec »²⁰ mis en place par le gouvernement libéral de 2010, moyennant certaines améliorations et balises.

Nous espérons que les députés qui siègent à la Commission parlementaire et que le Ministre garderont en tête que le programme québécois de procréation assistée est d'abord et avant tout un programme porteur d'espoir et de vies.

Même pour les patients qui en émergent sans l'enfant tant attendu, le programme permet la consolation de savoir que notre société nous a soutenus dans notre épreuve en mettant à notre disposition des soins médicaux reconnus pour traiter notre condition médicale.

Nous vous le demandons du fond du cœur : préservons l'essentiel du programme québécois de procréation assistée et évitons de rendre son accès encore plus difficile pour les couples et les familles du Québec en créant des couches additionnelles de discrimination économique, sociale ou autre. Ce que nous demandons, c'est un peu de solidarité et d'empathie de notre gouvernement pendant que nous menons le dur combat qu'est le nôtre pour remplir notre désir – pourtant si profondément simple et humain – de fonder une famille.

**Nous vous le demandons du fond du cœur : préservons l'essentiel
du programme québécois de procréation assistée et évitons de rendre
son accès encore plus difficile pour les familles du Québec.**

²⁰ Avis synthèse sur les activités de procréation assistée du Québec, Commissaire à la Santé et au bien-être, 2014, http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2014/Procreation_assistee/CSBE_PA_Synthese_2014.pdf p. 10



Auteurs et signataires du Manifeste de l'Espoir

Sophie Bélanger, 2517, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3P5

Céline Braun, 35, rue Giroux, Mercier (Québec) J6R 2P3

Mathieu Breault, 5557, hippolyte-lanctot, Montréal (Québec) H1K 5G6

Karine Bureau, 20 rue Coloniale, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 3A5

Martin Dumont, 11 517, rue Charlotte-Tassé, Montréal (Québec) H1E 0V6

Isabelle Lizotte, 2160, rue Duquesne, Montréal (Québec) H1N 2W5

Celina Machado, 11 517, rue Charlotte-Tassé, Montréal (Québec) H1E 0V6

Elodie L. Mantha, 259, rue Champlain, suite 303, Gatineau (Québec) J8X 3R9

Annie Mc Clure, 4897, Holy Cross, Rawdon (Québec) J0K 1S0

Pierre-Michel Morais-Godin, 6263, rue Dumas, Montréal (Québec) H4E 2Z8

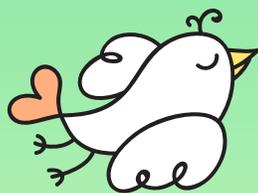
Rafik Nouar, 1090, boul. de Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5Z1

Ana Paula Damiani Maia, 969, route Gravel, Neuville (Québec) G0A 2R0

Jany Tremblay, 6263, rue Dumas, Montréal (Québec) H4E 2Z8

Odrey Trudel, 6 rue de la Triade Ste-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Les photos dans ce manifeste sont une courtoisie de Christian Bonneville Photographie et Anna Photographies. Tous droits réservés.



manifeste de l'espoir ♥

Annexe 1

Revue de presse



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

98,5^{fm}

Lundi 23 mars, 17 h 25
Reportage radio

Montréal Maintenant
Avec Paul Houde

Patrick Lagacé commente son article dans La Presse + du 23 mars 2015 intitulé « Scier la branche sur laquelle on est assis ».



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



23 mars 2015

http://plus.lapresse.ca/screens/70b28742-b0d0-4724-a17d-e6a78e2c88fc%257C_o

SCIER LA BRANCHE SUR LAQUELLE ON EST ASSIS

PATRICK LAGACÉ, LA PRESSE

Vendredi matin, au Centre de reproduction du Centre universitaire de santé de McGill. Chaque chaise est occupée par une femme qui veut devenir enceinte avec l'aide de la science. Élodie Mantha, 33 ans, de Gatineau, est l'une d'elles. Si elles sont si nombreuses, c'est parce que le Programme de procréation assistée – public et gratuit – existe.

Créé en 2010, le programme devait coûter 48 millions annuellement. Il en coûte 70 millions. Cette popularité ne tient pas à des caprices : de 1992 à 2012, l'infertilité* a doublé au Canada – de 8,5 % à 16 %, un couple sur six – pour une série de facteurs plus ou moins bien connus.

Et plus les femmes sont âgées, plus elles sont infertiles et plus elles ont besoin d'un coup de pouce de la science pour devenir enceinte.

Depuis 2010, 5000 enfants auraient été conçus grâce au Programme de procréation assistée. Un succès étincelant, qui stimule la science made in Québec, qui contribue à adoucir le choc démographique et qui comble de bonheur les couples qui peuvent concevoir sans se ruiner.

Le Programme est pourtant condamné, vous le savez probablement : le projet de loi 20, quand il sera promulgué, en abolira la gratuité.

J'ai posé une question à Élodie, une question de mononcle, une question qu'elle a entendue cent fois quand elle essayait d'avoir ce bébé qui est devenu Benjamin.

« T'aurais pas pu être heureuse, sans enfant ?

— Peut-être. Mais permets-moi une généralisation. Mon chum se faisait à l'idée, nous n'allions pas avoir d'enfant. Pas moi. Je ne me faisais pas à l'idée. C'était la panique.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

Je fais plein de choses qui me comblent dans la vie, mais aucune comme être la mère de Benjamin. »

Phrase de mère qui aurait pu être prononcée par des millions de mères, bien sûr.
Phrase d'une mère qui peut mesurer la beauté du miracle de la vie, et de la science, dans le cas d'Élodie.

Dans cette phrase d'Élodie, il y a aussi quelque chose comme la genèse de la grande aventure humaine. L'instinct de vie.

Les méchantes langues diront que la mort annoncée du Programme de procréation assistée est une autre manifestation de l'indifférence du gouvernement Couillard à l'égard des femmes. La chose a été démontrée : l'austérité frappe davantage les programmes et les mesures dont les femmes profitent.

Cette indifférence fait probablement partie de l'équation.

Mais il y a autre chose.

D'abord, un profond mépris pour ce programme lancé en 2010, dans le monde de la médecine, d'où sont issus le premier ministre Couillard et son ministre de la Santé, Gaétan Barrette. Cette année-là, j'ai fait pour La Presse une grande série sur le cancer : je ne compte plus le nombre de fois où je me suis fait dire que ce programme était un scandale. Je résume la pensée de nombre de personnes interviewées : « On n'a pas d'argent pour le cancer, mais on en a pour faire des bébés, pfff... »

Ensuite, le Programme de procréation assistée a été enfoncé dans la gorge de Philippe Couillard, alors ministre de la Santé. Il n'en voulait pas, jusqu'à quelques mois de sa démission, en 2008. Mais la pression des femmes – menées par l'animatrice Julie Snyder, qui a eu recours à la fécondation in vitro, au privé, pour enfanter – qui devaient à la science le bonheur d'être mères a fini par capter l'attention de Jean Charest. Il fut la sage-femme du Programme, lancé en 2010.

Cinq ans plus tard, l'austérité qui tient lieu de projet de société justifie bien des choses, comme la mort du Programme de procréation assistée.

Gaétan Barrette était en faveur du principe de la procréation assistée en tant que régime public en 2008, quand il était président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Celui qui a été caquiste avant d'être libéral, qui a négocié une hausse pharaonique des salaires des médecins spécialistes avant d'imposer son étalage dans le temps a fait, sur la procréation assistée, une autre de ses risibles volte-face : ministre de la Santé, il est désormais l'enthousiaste fossoyeur du Programme.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

Comme à peu près partout en Occident, le Québec est plombé par un « ratio de dépendance démographique » défavorable. Traduction : il y a de moins en moins de travailleurs pour financer les besoins de plus en plus de personnes dites « inactives » de moins de 15 ans et de plus de 64 ans.

Non, le Programme de procréation assistée, public et gratuit, n'est pas LA solution au choc démographique.

Mais une natalité accrue fait partie de la solution, pas du problème à nos défis démographiques.

Et là, un programme qui fonctionne bien, qui a mis au monde 5000 petits Québécois depuis cinq ans, qui est cité en exemple un peu partout dans le monde et qui sème – n'ayons pas peur des mots ! – du bonheur de Gatineau à Gaspé, va être scrappé...

Pour 70 millions par année.

Me semble que dans le grand ordre des choses, c'est comme scier la branche sur laquelle t'es assis, juste pour te faire trois bûches.

Sous le nouveau régime, un crédit d'impôt aligné sur le revenu familial couvrira – partiellement ou pas du tout – les dépenses des couples qui désirent avoir recours à la science pour enfanter.

Dans le pavillon du Royal-Vic où j'accompagne Élodie, un doc sort d'un bureau à intervalles réguliers et appelle une patiente. Chaque fois, l'une d'elles quitte sa chaise et suit le médecin.

Ce sera le tour d'Élodie bientôt.

La première fois que je suis venue ici, me dit Élodie, c'était avant 2010, quand le Programme n'était pas encore disponible.

« On ne pensait pas pouvoir se payer le traitement.

– C'est combien ?

– C'est 10 000 \$ le traitement. Il en faut parfois jusqu'à trois. »

Faites le calcul. Surmonter l'infertilité sera bientôt affaire de richesse, ou d'intenses privations.

*L'infertilité est ainsi décrite : incapacité à procréer après 12 mois de relations sexuelles non protégées.

leSoleil

22 mars 2015

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201503/22/01-4854573-procreation-assistee-le-reve-de-fonder-une-famille-sur-la-touche.php>

Procréation assistée: le rêve de fonder une famille sur la touche



Plus d'une centaine de Québécois ayant recours au programme provincial de procréation assistée ont manifesté dimanche devant l'Assemblée nationale. LE SOLEIL, YAN DOUBLET

DAVID RÉMILLARD
Le Soleil

(Québec) Le rêve d'un premier enfant ou d'élargir une famille est sur la touche pour de nombreux Québécois ayant recours au programme provincial de procréation assistée. Plus d'une centaine d'entre eux ont marché à Québec, dimanche, pour dénoncer le projet de loi 20 du ministre Gaétan Barrette.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

Sous l'égide du regroupement Vague Espoir, des couples vivant avec un problème d'infertilité espèrent freiner le ministre de la Santé, qui s'apprête à imposer des modifications drastiques au modèle québécois, fondé en 2010. M. Barrette souhaite faire passer la facture de cette structure de 60 millions \$ annuellement à 22 millions\$.

La loi prévoit notamment d'interdire aux femmes de plus de 42 ans l'accessibilité au programme. Même qu'un médecin qui dirigerait une patiente dans cette situation vers une clinique hors Québec pourrait être passible d'une amende.

Le soutien financier du gouvernement serait également réduit, alors que de nombreuses dispositions modifieraient les crédits d'impôt disponibles ainsi que la couverture offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour les traitements liés à la fécondation in vitro (FIV). Le gouvernement ne s'engagerait qu'à financer un seul cycle de FIV pour les femmes de 37 ans et moins, et deux pour celles âgées entre 37 et 42 ans. La RAMQ couvre actuellement trois cycles.

«Si la loi s'applique, c'est fini pour moi»

Sophie Bélanger, à 43 ans, caresse toujours le rêve de devenir maman. Équipée du porte-voix pour la marche de Vague Espoir à Québec, tenue dimanche, elle a scandé son désaccord avec l'énergie du désespoir. «Si la loi s'applique, c'est fini pour moi... À moins que je prenne mes sous et que j'aille vers l'Ontario ou les États-Unis», a-t-elle raconté au Soleil après la manifestation qui a culminé devant l'Assemblée nationale en début d'après-midi. Considérant qu'un seul traitement FIV coûte «entre 6000 et 10 000 \$», aussi bien dire qu'une telle avenue n'est pas la plus accessible, a-t-elle déploré. «Ce n'est plus vrai que ça va être un programme universel.»

Mme Bélanger dénonce particulièrement le caractère inhumain des mesures proposées par le gouvernement libéral. «Moi là, aller passer je sais pas combien d'heures dans les salles d'attente, ce n'est pas mon rêve de princesse...», a-t-elle soupiré, parlant au nom de tous les Québécoises et Québécois dans cette situation.

Ana Paula, une résidente de Québec, a traversé avec succès un traitement de FIV. Elle est aujourd'hui mère d'un poupon de 17 mois et dispose d'un dernier embryon congelé pour espérer avoir un deuxième enfant. Environ 5000 naissances sont attribuables au programme de procréation assistée du Québec depuis son déploiement.

Mais si le projet de loi 20 est adopté, Mme Paula ne sera plus admissible au programme, même si ses chances de succès sont bonnes. «On ne serait pas approuvé parce qu'on a déjà un enfant», a-t-elle expliqué, dimanche. Elle est donc engagée dans une course contre la montre avec le processus législatif. Elle n'a devant elle que quelques mois pour suivre les traitements et espérer que le deuxième embryon survive aux manipulations.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

Vague Espoir remarque d'ailleurs une hausse des consultations en clinique de fertilité depuis l'annonce du projet de loi 20, plusieurs couples voyant la fenêtre se refermer sur leur rêve.

Les couples dans la bonne tranche d'âge pourront toujours payer de leur poche un traitement, mais ce n'est pas suffisant, selon Vague Espoir, qui souhaite maintenir l'universalité du programme tout comme l'ensemble des présentes dispositions.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



22 mars 2015

<http://www.journaldequebec.com/2015/03/22/maltais-somme-le-ministre-barrette-de-faire-marche-arriere>

Maltais somme le ministre Barrette de faire marche arrière



PHOTO DANIEL MALLARD

La députée péquiste Agnès Maltais (au centre derrière la banderole) et des centaines de personnes ont participé à la Marche de l'espoir organisée par Vague Espoir dans les rues de la ville de Québec.

ROBY ST-GELAIS

La députée péquiste Agnès Maltais exhorte le ministre Barrette de reculer avec sa transformation du programme de procréation assistée, estimant que les nouvelles mesures proposées n'ont «pas de sens».



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

La représentante de Taschereau faisait partie d'un contingent d'une centaine de personnes qui ont déambulé, malgré le froid, dans les rues de Québec à l'initiative du collectif Vague Espoir pour dénoncer cette partie du projet de loi 20, hier après-midi. La marche s'est finie devant l'Assemblée nationale.

« Pas découragée »

Pour Mme Maltais, pas question d'abandonner la bataille. Elle a d'ailleurs senti une ouverture de la part du ministre de la Santé dans les derniers jours.

«Je ne suis pas découragée. Au contraire. J'ai senti que le docteur Barrette changeait de ton cette semaine après une rencontre avec Diane Lamarre (porte-parole du PQ en matière de santé). Il réalise probablement qu'il est en train d'errer. Je pense qu'on peut gagner ce combat.»

Selon la proposition du ministre de la Santé, la gratuité du programme serait abolie, laissant place à un crédit d'impôt proportionnel au revenu des ménages. L'accessibilité de la fécondation in vitro (FIV) serait restreinte aux femmes de 18 à 42 ans et celles-ci ne pourraient plus y avoir recours après un premier enfant.

«Ces balises-là, elles sont dans la tête du docteur Barrette, a martelé la députée. Elles n'étaient pas dans le rapport du Conseil santé bien-être. Le docteur Barrette s'est immiscé dans la vie des gens, ça n'a pas de sens!»

Sœurs jumelles touchées

La réforme ferait économiser environ 50 millions \$ à l'État québécois. Actuellement, la procréation assistée gruge 70 millions par année au budget. Sœurs jumelles ayant été obligées d'utiliser la FIV, Valérie et Véronique Dallaire se sentent interpellées.

«On veut donner la chance à nos enfants d'avoir des frères ou des sœurs, a exprimé Valérie. C'est un choix qu'on nous enlève. C'est un problème de santé de ne pas être capable d'avoir des enfants. Ce n'est pas notre choix.»



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



22 mars 2015

<http://fr.canoe.ca/sante/nouvelles/archives/2015/03/20150322-215701.html>

Procréation assistée: manifestation contre les coupes

REPORTAGE TÉLÉ de 2 min 10 sec



Agence QMI
22-03-2015 | 21h57

QUÉBEC - Des dizaines de personnes ont manifesté leur colère contre les restrictions imposées par le projet de loi 20 du ministre de la Santé Gaétan Barrette concernant le programme de procréation assistée.

Ainsi, dans la nouvelle politique, les femmes de plus de 42 ans n'ont plus accès aux traitements de fertilité. L'aide gouvernementale sera aussi limitée à un seul enfant par couple.

Plusieurs dizaines de couples ont participé à Québec dimanche à la «Marche de l'espoir» pour faire connaître leurs inquiétudes.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

«Je suis en ce moment suivie pour des traitements de fécondation in vitro. S'il faut que la loi embarque telle qu'elle est promulguée en ce moment par les libéraux, ça s'arrête là pour moi», a dit l'organisatrice de cette manifestation, Sophie Bélanger.

Deux manifestantes, deux soeurs jumelles qui sont passées par la procréation assistée, aimeraient bien élargir leur famille.

«On voudrait que nos enfants réussissent à avoir des frères et soeurs. Le gouvernement se plait à dire que c'est 5000 \$, mais avec les médicaments, l'arrêt de travail, tout ça, ça revient cher. Même quand c'est payé, c'est beaucoup de sous pour nous quand même», a dit Véronique Dallaire.

Un couple sur six est touché par des problèmes de fertilité au Québec, selon les organisateurs. En mettant la hache dans le programme, le gouvernement fait passer la facture annuelle de 70 millions à 22 millions de dollars.

Pour la députée péquiste de Taschereau, Agnès Maltais, la réforme n'a pas de sens. «De voir démantibuler ça, de voir à quel point le gouvernement s'immisce dans les chambres à coucher, s'immisce dans le dossier de santé des femmes, rend illégal même après 42 ans pour une femme en santé la procréation assistée, ça n'a pas de sens!»,

«Le gouvernement Couillard nous dit: "Votre rêve de devenir une famille, votre rêve de devenir un parent, votre rêve de peupler le Québec, bien, c'est bien dommage, mais on va le limiter maintenant"», conclut Sophie Bélanger.

Il reste encore une lueur d'espoir pour ces couples, que le ministre de la Santé modifie son projet de loi au terme de la commission parlementaire le 25 mars.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



22 mars 2015
Nouvelles de 18h et 22 h

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2015/03/20150322-192918.html>

NATIONAL

Coupes au programme de procréation assistée

Les couples infertiles s'inquiètent

REPORTAGE TÉLÉ DE 2 min 10 sec



Il n'y a pas que les médecins qui critiquent le projet de loi-20 de Gaétan Barrette. Les familles qui ont recours au programme de procréation assistée vont aussi en subir les contrecoups.

Ainsi, dans la nouvelle politique, les femmes de plus de 42 ans n'ont plus accès aux traitements de fertilité. L'aide gouvernementale sera aussi limitée à un seul enfant par couple.

Plusieurs dizaines de couples ont participé à Québec dimanche à la «Marche de l'espoir», pour faire connaître leurs inquiétudes.

«Je suis en ce moment suivie pour des traitements de fécondation in vitro. S'il faut que la loi embarque telle qu'elle est promulguée en ce moment par les libéraux, ça s'arrête là pour moi, a dit l'organisatrice la Marche de l'espoir, Sophie Bélanger.

Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



Sophie Bélanger (Capture d'écran TVA Nouvelles)

Deux manifestantes, deux soeurs jumelles qui sont passées par la procréation assistée, aimeraient bien élargir leur famille.

«On voudrait que nos enfants réussissent à avoir des frères et soeurs. Le gouvernement se plait à dire que c'est 5 000 dollars, mais avec les médicaments, l'arrêt de travail, tout ça, ça revient cher. Même quand c'est payé, c'est beaucoup de sous pour nous quand même. Là, en n'étant plus payé, c'est soit réhypothéquer la maison..» dit Véronique Dallaire.



Véronique Dallaire et sa soeur (Capture d'écran TVA Nouvelles)

Un couple sur six est touché par des problèmes de fertilité au Québec. En mettant la hache dans le programme fait passer la facture annuelle de 70 millions à 22 millions de dollars.

Pour la députée péquiste de Taschereau Agnès Maltais, la réforme n'a pas de sens. «De voir démantibuler ça, de voir à quel point le gouvernement s'immisce dans les chambres à coucher, s'immisce dans le dossier de santé des femmes, rend illégal



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

même après 42 ans pour une femme en santé la procréation assistée, ça n'a pas de sens!».

«Le gouvernement Couillard nous dit: 'Votre rêve de devenir une famille, votre rêve de devenir un parent, votre rêve de peupler le Québec, bien, c'est bien dommage, mais on va le limiter maintenant», conclut Sophie Bélanger.

Il reste encore une lueur d'espoir pour ces couples, que le ministre de la Santé modifie son projet de loi au terme de la commission parlementaire le 25 mars.

-Avec la collaboration de Danny Côté



22 mars 2015, 14 h 49

LCN – Entrevue en direct avec Sophie Bélanger, co-organisatrice, La Vague Espoir

https://youtu.be/w_C8nEe4l1

REPORTAGE TÉLÉ 3 min 40 sec





Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



17 mars 2015

CBC NEWS MONTREAL AT 11 | Mar 17, 2015 | 2:31

LEAH HENDRY

<http://www.cbc.ca/player/News/Canada/Montreal/ID/2659366084/>

Quebecers worry IVF treatments will be too restricted if Bill 20 passes

Some doctors, patients, and healthcare groups are hoping Quebec will be open to compromising on planned changes to IVF rules.

REPORTAGE TÉLÉ DE 2 min 31 sec





Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



17 mars 2015

Leah Hendry, CBC News

<http://www.cbc.ca/m/news/canada/montreal/topstories/quebecers-hope-government-is-open-to-compromise-over-ivf-program-1.2997779>

Quebecers hope government is open to compromise over IVF program

Parliamentary hearing studies Bill 20, which is set to dramatically scale back Quebec's public IVF program

VIDEO Media duration: 2:31play video

<http://www.cbc.ca/m/news/quebecers-worry-ivf-treatments-will-be-too-restricted-if-bill-20-passes-1.2999335>

When Quebec launched its publicly-funded in vitro fertilization (IVF) program in 2010, it was internationally praised for its generosity.

A cycle of IVF generally costs about \$10,000. Quebec's current program allows couples to access up to 3 cycles of IVF.

Initially budgeted at \$30 million dollars, the IVF program ballooned to nearly \$70 million last year.

The Liberals decided it wasn't sustainable and tabled Bill 20 last November which effectively puts an end to fully funded treatment and restricts who can access it.

Eligibility requirements

Under the proposed bill, couples would need to pay for IVF upfront.

***'There is a group of women that is feeling some pressure.'**
Carolynn Dubé, executive director of Infertility Awareness
Association of Canada*

They'd receive tax credits for one cycle of IVF based on their family's income.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

A family earning less than \$50,000 a year would be given a tax break equal to 80 per cent of the procedure's cost. The tax credit slides down to 20 per cent for families making \$120,000 or more a year.

However, they would not be eligible if they already had a child. They also wouldn't have access to public or private treatment over the age of 42.

Carolynn Dubé is the executive director of the Infertility Awareness Association of Canada, which will appear before the parliamentary committee that is studying the bill today.

Dubé hopes the government is still open to compromise.

"There is a group of women that is feeling some pressure. I've got to get in. I've got to get this done before they take the funding from me. Especially couples that are getting closer to that 42 cut-off," Dubé says.

Most fertility clinics allow women to use their own eggs up to the age of 42 or 43 years old if they are in good physical health, Dubé says. Past that age, donor eggs or donor embryos are an option.

Under the new program, women over the age of 42 would be banned from treatment even if they want to pay for it themselves.

The province would fine doctors as much as \$50,000 if they perform the procedure on patients older than the threshold or direct those patients to clinics outside the province.

"Let's say a couple has conceived a child through fertility at age 38 and they have frozen embryos. If they wait until 43, they would not be able to use their biological embryos at all," Dubé says.

Potential savings?

Bill 20 would continue to publicly fund artificial insemination or IUIs.

Dubé understands the province wants to rein in costs, but says in some cases, IUIs are not the best treatment plan.

IUIs typically have a lower success rate and can result in more multiple births which end up costing the health care system in the long run, Dubé says. She says money could perhaps be saved by reducing IUIs.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

"By continuing on with a single embryo transfer through IVF, it's a much safer practice. Quebec actually has one of the lowest multiple birth rates in the world," Dubé said.

Pressed for time

Elodie Mantha is feeling the pressure of the province's proposed bill.

She and her husband had their son Benjamin through IVF two and a half years ago. Diagnosed with early on-set menopause, they'd like to add to their family and are hoping to undergo IVF with a donor egg soon before the rules change.



Elodie Mantha and her husband had their son Benjamin two and a half years ago through IVF. (Photo courtesy of Elodie Mantha)

'It feels unfair and quite judgemental.' - Elodie Mantha, mother who underwent IVF treatments

She is part of a group called Vague Espoir that tries to raise awareness about infertility and what the proposed cuts will do to the future of assisted reproduction in Quebec.

The group will hold marches in Montreal and Quebec on March 22 at 1 p.m.

"I find the age limit from the government doesn't take into account the science of assisted reproduction. It doesn't take into account the societal pressures that are placed on women. We're expected to go to school, to build careers, to do all these things before we can turn to building our families. And to suddenly tell women in their late 30s that they're almost done and they won't be helped if they need the help — it feels unfair and quite judgemental," Mantha says.

By tightening access to IVF, the provincial government hopes to save \$48 million.

But Mantha says the government needs to look at the big picture.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

"This program has saved costs. It's reduced multiple births. It's actually saving costs to other parts of the health care system that would need to deal with pre-term babies," Mantha says.

"It's 0.2 per cent of the health care system. How much of a dent is this going to make in our financial situation? And what's the human cost tied to that? I can't think of another program in the health care system that actually leads to new babies being born."

Timeline

The parliamentary committee will hold hearings until March 25.

Feedback from health groups, doctors and patients will be considered and amendments can be made.

Bill 20 could be passed as early as this spring.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



16 mars 2015

<http://www.journaldemontreal.com/2015/03/16/la-vie-et-rien-dautre>

La vie et rien d'autre...



JOSÉE LEGAULT

Samedi après-midi, dans les rues de Montréal, le **projet de loi 20** du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, se méritait une **manifestation** d'un tout autre genre.

Cette fois-ci, pas de médecins fâchés contre les quotas de patients que le ministre entend leur imposer. Cette fois-ci, c'est au volet oublié de son projet de loi que les manifestants s'opposaient.

Baptisée la «*marche de l'espoir*», la manif portait sur le volet du projet de loi «*modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*». Lequel, entre autres choses, interdit «*l'exercice d'activités de fécondation in vitro chez une femme âgée de moins de 18 ans ou de plus de 42 ans*».

De manière draconienne, le projet de loi interdit également «*à quiconque oeuvrant dans le secteur de la santé ou des services sociaux de diriger une personne vers une*



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

clinique de procréation assistée située hors du Québec afin que cette personne y reçoive des services de procréation assistée qui ne sont pas conformes aux normes prévues par la présente loi ou par un règlement pris pour son application. ».

Il est vrai que le **programme de procréation assistée**, créé en 2010 sous le gouvernement Charest, ratisait trop large et que par conséquent, ses coûts ont explosé depuis. Des modifications étaient donc nécessaires. Aucun doute là-dessus.

En 2013, *Le Devoir* **rapportait** même que «*l'État débourserait 63 millions pour quelque 7000 cycles de fécondation in vitro (FIV). Or, non seulement le seuil de 63 millions a été atteint cette année, mais en bout de course, avant le 31 mars, le gouvernement se voit contraint d'injecter environ 5 millions supplémentaires. (...) lorsqu'on s'aperçoit, comme Le Devoir le met en relief ce matin, qu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), plus de 6,2 millions prévus pour la procréation assistée ont servi à soigner les calamiteuses finances de l'institution, les bras nous en tombent. « 40 % de l'argent versé par Québec pour la FIV [...] a été fondu à l'intérieur du déficit global de l'établissement »*, **écrit** notre collègue Amélie Daoust-Boisvert.»

La question, la vraie, est toutefois à savoir si les modifications du docteur Barrette sont vraiment les plus appropriées et les plus équitables ou si, au contraire, elles visent essentiellement à «économiser» près de 50 millions de dollars sur les plus de 70 millions que le programme coûte maintenant.

Selon une **étude** de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), depuis la crise financière de 2008, les mesures d'austérité, de compressions budgétaires ainsi que les mesures de «sortie de crise» au Québec auraient «*créé un fossé d'environ 7 milliards de dollars entre les hommes et les femmes*». Et ce, à la défaveur des femmes. Force est de constater qu'en réduisant le programme de procréation assistée de manière aussi marquée, le gouvernement actuel ne fait pas exception à cette tendance troublante.

Se priver d'une partie de son avenir

Nul besoin de rappeler ici que le **nombre de naissances** au Québec, après une remontée dans les années 2000, a diminué légèrement pour se stabiliser depuis à une moyenne d'un peu plus de 88 000 enfants par année. Quant au fameux taux de fécondité, selon l'Institut de la statistique du Québec, à 1,65 enfant par femme en moyenne, il est nettement inférieur au «*seuil de remplacement des générations – de l'ordre de 2,1 enfants par femme dans les pays développés*».

En excluant les femmes de plus de 42 ans du programme de procréation assistée, le ministre fait également fi d'un fait crucial : plus de 5% des femmes qui ont un enfant au Québec ont plus de quarante ans. Bref, le projet de loi opère une forme de discrimination que le ministre est incapable de justifier.

Selon l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, ce geste «*relève d'un non-sens et n'est ni plus ni moins qu'une atteinte grave au droit des femmes de donner la vie*».

Ce lundi, en entrevue avec *La Presse*, la présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), Diane Francoeur, avance aussi qu'en agissant ainsi,



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

le ministre «*s'attaque non au gras du système de santé, mais bien à l'os, à ce qui le tient en place.*» Mme Francoeur, soit en passant, est également la successeur de Gaétan Barrette à la tête de la FMSQ.

Vendredi dernier, à l'émission de radio *Médium Large*, j'écoutais une entrevue sur le même sujet.

Parmi les invités, il y avait Sophie, âgée de 43 ans et sans enfant. Son cri du cœur est à entendre et à méditer : « *Je peux comprendre qu'on ne soit pas payantes statistiquement, parce que les chances de réussite sont moins grandes. Mais qu'on nous considère comme des criminelles, qu'on vienne me dire ce que j'ai le droit de faire ou de ne pas faire avec mon corps, alors que ça ne concerne que moi, ça ne passe pas. C'est dur à prendre d'avoir un gouvernement qui nous dit que c'est un bar ouvert, que [les enfants nés de traitements de fertilité] sont des bébés artificiels.* » Pour écouter l'entrevue, c'est **ici**.

Combien de rêves seront brisés?

J'écoutais l'entrevue et je comprenais très bien de quoi Sophie parlait.

Sans enfant moi-même et par hasard, c'était précisément à l'âge de 42 ans que le désir d'enfant m'a prise. Ayant eu un cancer du sein agressif à l'âge de 35 ans, je ne savais pas si j'étais encore fertile.

Pour des raisons personnelles et de vie que je garde pour moi, il m'a malheureusement été impossible de vivre ce rêve.

En écoutant l'entrevue, je me suis mise à penser à ce qui serait arrivé si cet épisode de ma vie s'était passé sous l'existence d'un programme de procréation assistée tel que modifié par le gouvernement actuel.

Si j'avais été infertile, comment aurais-je pris que l'on m'exclut aussi cavalièrement du programme pour la simple raison que je frôlais déjà les 43 ans? Je l'aurais pris mal, très mal. Une chose est sûre. Je l'aurais mal pris parce que cela aurait constitué un acte évident de discrimination purement arbitraire.

Si je rencontrais le ministre Barrette, je pourrais lui raconter ce que c'est que d'avoir voulu un enfant à presque 43 ans et de ne pas avoir pu l'avoir. Certes, dans mon cas, c'était pour des raisons personnelles hors de mon contrôle, mais la douleur émotionnelle que cela a engendrée n'est guère différente de celle d'une autre femme de 43 ans qui, si le projet de loi est adopté, devait vivre le même manque pour des raisons purement «*législatives*» et budgétaires.

Aujourd'hui dans la cinquantaine, je lui raconterais le sentiment de vide avec lequel on doit vivre jour après jour. Je lui expliquerais les larmes qui montent, discrètement, à chaque fois que l'on croise une femme dans la quarantaine avec un jeune enfant. Et il y en a de plus en plus. Heureusement.

Je lui expliquerais que cet ou cette enfant, qui n'a jamais vu le jour, ne contribuera jamais à sa société. Qu'elle ou il ne sera jamais médecin, enseignant, artiste, écrivain,



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

ministre, infirmier ou premier ministre. Qu'il ou elle n'aura jamais d'enfant à son tour. Qu'il ou elle, qui sait, ne sauvera jamais une vie.

Je lui dirais qu'un jour, je vais vieillir sans enfant, sans son regard et ses gestes protecteurs dans une société où, considérant l'état lamentable des soins à domicile, vieillir en paix chez-soi est de plus en plus risqué.

S'il est vrai qu'on ne fait pas des enfants pour «assurer nos vieux jours», il est aussi vrai que sans enfant pour nous épauler, l'inquiétude nous guette nettement plus.

Bref, je lui dirais à quel point retirer ce droit – et surtout, ce bonheur –, à une femme de plus de 42 ans tout simplement parce qu'elle a la malchance d'avoir besoin de recourir à la procréation assistée, est un geste lourd de conséquences.

C'est un geste lourd de conséquences pour la société québécoise dans son ensemble et pour la qualité de vie de ces femmes et de leurs partenaires de vie qui sont parties prenantes à ce «projet parental».

Pourquoi empêcher la vie de voir le jour lorsqu'elle le pourrait ?

Pourquoi priver les femmes âgées de plus de 42 ans d'une famille ?

Pourquoi priver la société d'une partie de son avenir ?

Pour des économies de bouts de chandelle ? Monsieur le ministre, vous pouvez faire nettement mieux que ça.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



15 mars 2015

<http://fr.video.sympatico.ca/actualites/toutes-les-nouvelles/watch/procreation-assistee/4112940987001/#.VRA8NfmG-c6>

Procréation assistée : Des couples infertiles qui s'opposent à la réduction de l'accès au programme n'ont pas dit leur dernier mot

REPORTAGE TÉLÉ DE 2 min 25 sec

00:04 02:25

PAUSE Email Partager HQ MENU

Procréation assistée
Des couples infertiles qui s'opposent à la réduction de l'accès au programme n'ont pas dit leur dernier mot

15 March, 2015 ★★★★★ Partagez avec f t e + ICI RADIO-CANADA .ca



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



14 mars 2015

CBC NEWS: MONTREAL AT 6:00

<http://www.cbc.ca/player/News/Canada/Montreal/ID/2658799226/>

Voir à 2 min 25 sec



<https://twitter.com/EmilyBrass/status/576819826838097920/photo/1>



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



14 mars 2015

<http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/quebec-ivf-program-important-for-families-advocates-say-1.2995420>

Quebec IVF program important for families, advocates say **Men, women and even babies in strollers take part in downtown march**

CBC News Posted: Mar 14, 2015 4:23 PM ET Last Updated: Mar 14, 2015 4:23 PM ET



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



Advocates for in-vitro fertilization treatment held a rally on Saturday in Montreal. (CBC)

Supporters of Quebec's free in-vitro fertilization program marched through Montreal on Saturday to protest against a bill that would end public payment for most couples.

About 500 protesters — including men, women and even babies in strollers — braved the sleet to take part, arguing cutting back on publicly-funded treatment would hurt families in the province.

New Quebec health bill to restrict IVF treatment Quebec IVF program bans anyone over 42 from eligibility

The proposed legislation would end publicly-funded IVF treatment for most couples and would forbid any woman over 42 from seeking fertility treatment, even if she was able to pay for it.

The changes are included in Bill 20, a controversial health bill tabled near the end of this fall's legislative session at Quebec's National Assembly.

Premier Philippe Couillard said Saturday the bill has already been thoroughly studied.

He said with other tax credits available, IVF treatment in Quebec will remain far more accessible than anywhere else in the country.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



14 mars 2015

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/03/14/001-marches-programme-fecondation-in-vitro-projet-loi-20.shtml>

Marches pour dénoncer les changements au programme de procréation assistée

Mise à jour le samedi 14 mars 2015 à 21 h 47 HAE

REPORTAGE TÉLÉ DE 2 min 29 sec



Au moment où se déroulent les consultations publiques sur le projet de loi du gouvernement Couillard touchant l'accès aux services médicaux, des citoyens ont décidé de manifester leur mécontentement ce week-end à Montréal et à Québec contre les nouvelles restrictions qui seront apportées au programme de procréation assistée.

Non seulement ce programme ne serait plus gratuit, mais il imposerait de nouvelles conditions et un âge maximum de 42 ans pour les femmes qui veulent s'en prévaloir. Plusieurs couples infertiles espèrent que des amendements puissent être encore apportés.

La marche de samedi s'est tenue au centre-ville de Montréal. L'autre marche aura lieu dimanche après-midi, à Québec.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

Plus de 30 000 femmes infertiles ont eu recours au programme de procréation assistée depuis sa création en 2010, et environ 5000 naissances en ont résulté. Ce programme coûte 60 millions de dollars par année.

Élodie Mantha, qui souffre de ménopause précoce, a pu avoir un premier enfant grâce au programme de fécondation in vitro. Elle souhaiterait maintenant en avoir un deuxième, mais la nouvelle loi la rendra inadmissible.

« Le fait qu'on en a bénéficié a permis à notre couple de devenir parents, sinon on ne se serait jamais rendus là », dit-elle.

Alors que plusieurs personnes soutiennent que l'infertilité n'est pas une maladie et que la maternité n'est pas un droit, les couples infertiles font valoir que l'impact psychologique est énorme pour eux lorsqu'on leur annonce leur diagnostic.

« Quand on a passé sa vie à se dire jusqu'à maintenant qu'on allait être maman, qu'on allait être papa, tout à coup on se fait dire que ce ne sera peut-être pas possible. C'est un changement de cap énorme. C'est très dur à accepter et la plupart des couples ne veulent pas baisser les bras », poursuit Élodie Mantha.

Les nouvelles règles rendront la fécondation in vitro inabordable pour bien des couples, comme celui de Mathieu Breault, qui tente d'avoir un enfant depuis cinq ans.

« Si la loi 20 du gouvernement Couillard s'appliquait, à ce moment, l'ensemble de cette démarche de fécondation in vitro serait à nos frais, ce qui représente plus de 10 000 \$ par essai. C'est quand même difficilement abordable », dit Mathieu Breault.

Les partisans du programme dans sa forme actuelle estiment qu'il s'autofinance.
« L'enfant qui va naître ne s'en ira pas en Ouzbékistan ou ailleurs, il va rester Québécois, il va payer des impôts », soutient Mathieu Breault.

Beaucoup de citoyens sont toutefois d'accord pour mieux encadrer le programme actuel, qui a déjà été qualifié de « bar ouvert » par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

Les consultations publiques sur le projet de loi 20 se poursuivront du 17 au 25 mars. Les regroupements et organismes qui s'intéressent à l'infertilité seront entendus le mardi, 17 mars.

Avec les informations de Michel Marsolais



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



14 mars 2015 à 18h06

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2015/03/20150314-180657.html>

Projet de loi 20 dénoncé Une marche de l'espoir pour les couples infertiles

RÉGION - MONTRÉAL



Par Judith Plamondon | Agence QMI

Un couple sur six aura un jour ou l'autre des problèmes d'infertilité. Ils étaient des centaines cet après-midi à manifester à Montréal pour rappeler cette statistique, mais surtout, pour dénoncer le projet de loi 20 qui menace le programme québécois de procréation assistée.

«La Marche de l'espoir est familiale, pacifique et solidaire de tous, ont indiqué les instigateurs sur la page Facebook de l'évènement. Apportez vos poussettes, vos petits miracles, vos pancartes et portez du vert en signe d'espoir!»



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



(Agence QMI)

En dépit du temps gris, des centaines de petits et grands ont répondu présents et se sont réunis vers 13h aux abords de la station de métro Place-des-Arts.

L'animatrice et productrice Julie Snyder faisait partie des nombreux marcheurs qui ont sillonné les rues du centre-ville durant une partie de l'après-midi.

«Nous marcherons pour exiger la sauvegarde du programme québécois de procréation assistée et de la couverture existante par la Régie de l'assurance maladie du Québec des traitements de fécondation in vitro (FIV) pour les personnes infertiles», ont indiqué les organisateurs.

Le projet de loi 20 du gouvernement de Philippe Couillard propose notamment d'imposer une limite d'un enfant par couple conçu par FIV.

Pour bien des couples infertiles, le rêve d'avoir un deuxième enfant deviendra alors inaccessible.

Il s'agit-là d'une «forme de discrimination sans bien-fondé médical», croit l'Association des couples infertiles du Québec, qui demande à Québec de renoncer à imposer une telle limite.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



14 mars 2015

<http://fr.canoe.ca/sante/nouvelles/archives/2015/03/20150314-163154.html>

Une marche de l'espoir pour les couples infertiles



Des centaines de petits et grands ont répondu présents. Photo Joël Lemay / Agence QMI



Judith Plamondon
14-03-2015 | 16h31

Un couple sur six aura un jour ou l'autre des problèmes d'infertilité. Ils étaient des centaines cet après-midi à manifester à Montréal pour rappeler cette statistique, mais surtout, pour dénoncer le projet de loi 20 qui menace le programme québécois de procréation assistée.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

«La Marche de l'espoir est familiale, pacifique et solidaire de tous, ont indiqué les instigateurs sur la page Facebook de l'évènement. Apportez vos poussettes, vos petits miracles, vos pancartes et portez du vert en signe d'espoir!»

En dépit du temps gris, des centaines de petits et grands ont répondu présents et se sont réunis vers 13h aux abords de la station de métro Place-des-Arts.

L'animatrice et productrice Julie Snyder faisait partie des nombreux marcheurs qui ont sillonné les rues du centre-ville durant une partie de l'après-midi.

«Nous marcherons pour exiger la sauvegarde du programme québécois de procréation assistée et de la couverture existante par la Régie de l'assurance maladie du Québec des traitements de fécondation in vitro (FIV) pour les personnes infertiles», ont indiqué les organisateurs.

Le projet de loi 20 du gouvernement de Philippe Couillard propose notamment d'imposer une limite d'un enfant par couple conçu par FIV. Pour bien des couples infertiles, le rêve d'avoir un deuxième enfant deviendra alors inaccessible.

Il s'agit-là d'une «forme de discrimination sans bien-fondé médical», croit l'Association des couples infertiles du Québec, qui demande à Québec de renoncer à imposer une telle limite.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



14 mars 2015

<http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2015/03/20150314-132958.html>

Une marche de l'espoir pour les couples infertiles

Par Judith Plamondon



*Un couple sur six aura un jour ou l'autre des problèmes d'infertilité.
Photo Joël Lemay / Agence QMI*

Un couple sur six aura un jour ou l'autre des problèmes d'infertilité. Ils étaient des centaines cet après-midi à manifester à Montréal pour rappeler cette statistique, mais surtout, pour dénoncer le projet de loi 20 qui menace le programme québécois de procréation assistée.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

«La Marche de l'espoir est familiale, pacifique et solidaire de tous, ont indiqué les instigateurs sur la page Facebook de l'évènement. Apportez vos poussettes, vos petits miracles, vos pancartes et portez du vert en signe d'espoir!»

En dépit du temps gris, des centaines de petits et grands ont répondu présents et se sont réunis vers 13h aux abords de la station de métro Place-des-Arts.

L'animatrice et productrice Julie Snyder faisait partie des nombreux marcheurs qui ont sillonné les rues du centre-ville durant une partie de l'après-midi.

«Nous marcherons pour exiger la sauvegarde du programme québécois de procréation assistée et de la couverture existante par la Régie de l'assurance maladie du Québec des traitements de fécondation in vitro (FIV) pour les personnes infertiles», ont indiqué les organisateurs.

Le projet de loi 20 du gouvernement de Philippe Couillard propose notamment d'imposer une limite d'un enfant par couple conçu par FIV. Pour bien des couples infertiles, le rêve d'avoir un deuxième enfant deviendra alors inaccessible.

Il s'agit-là d'une «forme de discrimination sans bien-fondé médical», croit l'Association des couples infertiles du Québec, qui demande à Québec de renoncer à imposer une telle limite.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



14 mars 2015

<http://www.journaldemontreal.com/2015/03/14/une-marche-de-lespoir-pour-les-couples-infertiles>

Des centaines de couples infertiles ont manifesté pour la survie de l'actuel programme de procréation assistée



PHOTO AGENCE QMI, JOËL LEMAY

Des centaines de couples infertiles ont marché dans les rues du centre-ville.

JUDITH PLAMONDON

Samedi, 14 mars 2015 21:44MISE à JOUR Samedi, 14 mars 2015 21:44

Comme Lana Lévis et Dominic Lalande, des milliers de couples infertiles voient leur rêve d'avoir un autre enfant menacé par le projet de loi 20 qui mettrait fin à la gratuité complète du programme de procréation assistée.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

«On est chanceux, on a eu notre petit Mathys grâce à la fécondation in vitro. Mais si on veut lui donner un frère ou une sœur, il va falloir hypothéquer à nouveau la maison», a déploré M. Lalande, qui faisait partie hier des centaines de couples infertiles et homosexuels qui ont manifesté dans les rues de Montréal pour dénoncer les modifications au programme annoncées par le ministre de la Santé Gaétan Barrette.

Dans son projet de loi 20 déposé en décembre, le ministre a dévoilé une série de balises afin de limiter l'accès au programme de procréation assistée et ainsi réaliser quelques économies. Pour faire passer la facture annuelle de 70 millions \$ à 22 millions \$, on veut limiter l'aide gouvernementale offerte à un seul enfant par couple infertile.



Marie-France Drolet et Julie Brouillet rêvent de fonder une famille.

Coûteux traitements

Mais les traitements de fécondation in vitro (FIV) ne sont pas à la portée de tous. Il faut souvent plus d'un essai pour que ça fonctionne et la facture peut facilement grimper jusqu'à 20 000 \$.

«Le ministre Barrette se croit en Chine avec sa politique de l'enfant unique. C'est aberrant», a dénoncé Céline Braun, l'une des organisatrices de cette marche de l'espoir.

Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



Dominic Lalande, Lana Lévis et Lucie Paquette étaient du lot.

Un couple sur six

Mme Braun a rappelé que l'infertilité touchait un couple sur six au Québec. «Il y a un problème de dénatalité et un nombre croissant de couples infertiles. Si on veut peupler la province, il faut donner aux gens les moyens de faire des enfants», a-t-elle insisté.

Selon M. Lalande, en limitant l'aide offerte à un enfant par couple, le gouvernement de Philippe Couillard envoie le message qu'en cas d'infertilité, «seuls les riches peuvent avoir une famille nombreuse».

Eve-Lyne Cayouette et Paul Tom craignent eux aussi de ne jamais pouvoir avoir un autre enfant après leur petite Danaé, née il y a huit mois grâce à la FIV.

«Juste en médicaments, ça nous aurait coûté 5000 \$ pour ma première grossesse, pour une facture totale de peut-être 30 000 \$», a souligné la jeune maman.

Son conjoint et elle renonceront à agrandir leur famille si le ministre Barrette ne modifie pas son projet de loi 20 au terme de la commission parlementaire, le 25 mars prochain.

S'il est adopté tel quel, les traitements de FIV ne seront plus gratuits pour tous, même pour un premier enfant. Un crédit d'impôt de 80 % sera offert aux familles gagnant moins de 50 000 \$ par année. Plus le ménage est aisé, plus le crédit diminue, pour s'établir à 20 % pour les couples gagnant plus de 120 000 \$.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

C'est la deuxième fois que les couples infertiles descendent dans la rue pour faire valoir leurs droits, rappelant que «l'infertilité est une maladie, pas un choix».





Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

98,5^{fm}

14 mars 2015, 7h

Entrevue radio

MP3 : <http://www.985fm.ca/lecteur/audio/mathieu-breault-co-porte-parole-de-la-marche-de-l-263481.mp3>

Que le Québec se lève! Avec Guy Simard

Mathieu Breault, co porte-parole de la Marche de l'Espoir. Des manifestations auront lieu cet après-midi à Montréal et demain à Québec contre le projet de loi 20, qui limiterait l'accès et la couverture publique des soins de procréation assistée



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



13 mars 2015
ENTREVUE RADIO

<http://www.cjad.com/cjad-news/2015/03/13/marchers-demand-help-for-assisted-reproduction>

Marchers demand help for assisted reproduction

Posted on 3/13/2015 5:09:00 PM by Patrick Lejtenyi

There will be a march Saturday afternoon calling on the Couillard government to continue funding assisted reproduction treatment.

Organizers fear that without continued funding, childless couples will face huge financial obstacles when trying to conceive.

Mathieu Breault and his wife have been trying for a baby for over five years.

After a long road of consulting with specialists, hormone treatment, fertility pills and in-vitro fertilization procedures, the Montreal couple is still childless.

He says he'll be out tomorrow to tell the Couillard government that investing in the program won't cost anything in the long-term.

"We believe this program can be paid for automatically with the new babies and the taxation they'll eventually generate," he says.

The marchers fear that the future of subsidized assisted reproduction in Quebec is under threat from the government's health reform legislation Bill 20.

The march takes place at the Place des Festivals at 1:30 pm.



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015



13 mars 2015

ENTREVUE RADIO 95, 1 FM, MÉDIUM LARGE, avec Catherine Perrin
En semaine de 9 h à 11 h (en rediffusion à 21 h)

AUDIO FIL [Discussion : Contre les changements touchant la procréation assistée](#)

http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2014-2015/chronique.asp?idChronique=366231

Procréation assistée : des couples infertiles menacés d'exclusion dénoncent les changements

Le mouvement citoyen Vague espoir, formé de couples et de familles touchés par l'infertilité, tiendra des marches à Montréal et à Québec ce week-end pour dénoncer les changements apportés par le gouvernement Couillard au programme de procréation assistée. Les consultations publiques sur le projet de loi 20 se poursuivront du 17 au 25 mars. Catherine Perrin s'entretient avec trois personnes qui risquent de se voir exclues du programme : Sophie, 43 ans et sans enfant, Élodie, qui a eu un enfant grâce à un traitement de fécondation in vitro, et Mathieu, dont la conjointe souffre d'un problème hormonal.

Une lueur qui s'éteint

« Le programme a été une lueur d'espoir pour nous », dit Élodie, qui se verrait toutefois bloquer l'accès au programme en vue de traitements pour un second enfant si la loi venait à passer. « L'infertilité, ça touche vraiment tout le monde. [...] Si vous pensez que personne dans votre entourage n'est infertile, c'est qu'il ou elle ne vous l'a pas dit. »

La pilule ne passe pas

Sophie, qui a subi deux cycles de fécondation in vitro sans succès, condamne la décision de rendre illégaux les traitements pour les femmes de plus de 42 ans. « Je peux comprendre qu'on ne soit pas payantes statistiquement, parce que les chances de réussite sont moins grandes. Mais qu'on nous considère comme des criminelles, qu'on vienne me dire ce que j'ai le droit de faire ou de ne pas faire avec mon corps, alors que ça ne concerne que moi, ça ne passe pas », dit-elle. « C'est dur à prendre



Couverture de presse de Vague Espoir - Mars 2015

d'avoir un gouvernement qui nous dit que c'est un bar ouvert, que [les enfants nés de traitements de fertilité] sont des bébés artificiels. »

Mathieu a accompagné sa conjointe à chacun des traitements de fertilité qu'elle a subis depuis cinq ans. « Ce n'est pas une partie de plaisir, pour les hommes comme pour les femmes », souligne-t-il.

Les marches de l'espoir de Vague espoir auront lieu le 14 mars à Montréal, à partir de 13 h, et le 15 mars à Québec, à partir de 13 h.

ALBUMS PHOTOS

Marche de Montréal, 14.03.2015

Par Christian Bonneville

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.1040657719295391.1073741921.478154978879004&type=1>

Marche de Québec, 22.03.2015

Par Anna Photographies

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.811630332252833.1073741966.261793630569842&type=1>